



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de réorganisation du Centre de Secours de Carcans émane d'une initiative du Chef du Groupement Nord-Ouest du SDIS de la Gironde, n'ayant pas fait l'objet d'un avis négatif de la part du Maire de la Commune, et qui prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nous remercions Patrick MEIFFREN, Maire de Carcans, son Adjoint à la sécurité, Christian MARBOEUF et le Lieutenant-Colonel LENDRES, Chef du Groupement, d'avoir accepté de nous rencontrer successivement, le 14 et le 16 novembre, afin de nous fournir de plus amples informations.

Le Chef du groupement a souligné que cette réorganisation a été décidée ni pour des raisons financières ou politiques, mais afin d'avoir une meilleure couverture opérationnelle. Selon lui, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et volontaires (SPV) sont demandeurs d'une nouvelle organisation depuis longtemps.

Durant ces cinq dernières années, le centre de Carcans n'a réalisé que peu d'interventions du 01/10 au 31/03, en l'occurrence environ 130 sur six mois consécutifs (50 par des SPP et 80 par des SPV). Pendant la saison estivale de 2016, le centre de secours en a effectué 296 sur un total annuel de 516. Pour le Lieutenant-Colonel, une évolution est nécessaire. Il n'est toutefois pas question, selon ce dernier, d'une fermeture prochaine du Centre de Carcans.

Cette nouvelle organisation distinguerait deux périodes pour deux centres de secours, celui de Carcans et celui d'Hourtin.

### **À Carcans :**

- De mi-octobre à mi-mars : Le centre de Carcans ne bénéficierait que des SPV d'astreinte à leur domicile pour assurer les secours 7 jours sur 7.
- De mi-mars à mi-octobre : 4 SPP de 7h à 19h et des SPV d'astreinte de 19h à 7h, 7 jours sur 7, avec un renforcement en juillet/août de 2 SPV de 07h à 13h et de 4 SPV de 13h à 19h.

Ceci augmenterait la présence des SPP de 72 heures sur une année, passant ainsi de 10 200 heures à 10 272 heures, mais seulement sur 214 jours au lieu de 255 actuellement.

➔ **Avantage :** un départ immédiat pourrait être assuré par le centre d'Hourtin, du 15/10 au 14/03 en journée, 7 jours sur 7.

➔ **Inconvénient :** les secours venant d'Hourtin, 11 km supplémentaires (au moins) à parcourir (*distance plus importante si l'on prend en considération un lieu tel que Berron, Maubuisson ou Carcans Plage...*).

### À Hourtin :

Le centre de secours passerait à 21 SPP, soit les 8 SPP de Carcans + les 8 SPP d'Hourtin + 5 SPP supplémentaires (embauches ou mutations), lui permettant ainsi d'avoir des SPP toute l'année de 7h à 19h, 7 jours sur 7.

- Du 15/10 au 14/03, pour ces « seulement » 5 mois dans l'année, il y aura 6 SPP de garde en semaine de 7h à 19h, et pour le week-end et les jours fériés 4 SPP de 7h à 19h. En semaine, les 6 SPP de garde à Hourtin, pallieraient au manque de SPV éventuel à Carcans et un fourgon partirait immédiatement en journée (s'il est disponible bien sûr).
- Du 15/03 au 14/10 le centre d'Hourtin aurait un dispositif similaire que celui de Carcans.

En juillet/août que ce soit à Carcans ou à Hourtin, les effectifs de garde de 13h à 19h varieraient entre 8 et 10 (SPP, SPV et sapeurs-pompiers saisonniers), en fonction du risque feu de forêt.

Toutefois du 15/10 au 14/03, en cas de risque feu de forêt important, un effectif assurerait une garde de 13h à 19h.

L'effectif serait donc modulable par rapport au risque feu de forêt, mesure appliquée sur l'ensemble du département. L'avantage de ce dispositif, toujours selon le Lieutenant-Colonel : *on repositionne les SPP là où il y en a besoin.*

Gironde Vigilante (GV) dans son rôle de défense des intérêts des usagers du service public d'incendie et de secours, prend acte de cette réorganisation, mais elle ne peut cautionner l'absence de SPP du 15/10 au 14/03 à Carcans.

En effet, si auparavant en semaine, nous avons des SPP pour intervenir pendant la journée sur Carcans, à l'avenir, la réorganisation ferait que pendant 5 mois de l'année, il n'y aurait plus de SPP. À défaut de SPV, Carcans serait uniquement secourue par Hourtin ou Lacanau (quid des délais d'intervention en cas d'incendie d'habitation, d'accident de la route, d'infarctus ou encore d'AVC à Maubuisson ou à Carcans Plage ?)

À ce sujet, le Chef du groupement nous rappelle que la mission principale du SDIS est la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Par contre, le secours d'urgence est une mission partagée.

Pour GV, le secours à personne en ruralité est essentiel, compte tenu de la désertification médicale, et il représente 78 % des interventions du SDIS. Nous contestons donc cette réorganisation, car les 2350 Carcanais participent bien au financement du SDIS comme les habitants des autres communes, mais ne profiteront pleinement de cette réorganisation qu'en période touristique. Est-ce normal ?

La réponse du SDIS est sans appel : trop de « tapage » pourrait conduire demain, à la suppression totale des SPP à Carcans au profit d'Hourtin. Chantage ?

Une fois de plus, le nombre d'interventions effectuées par les SPP détermine l'avenir d'un centre de secours et c'est regrettable. Pourtant, la vie des personnes ne devrait pas être une question de coût sinon à combien le SDIS l'estime-t-il ?

Cette réorganisation touche la commune où GV a été créée et la commune de Lesparre où le Maire est un soutien indéfectible de notre association (suppression de 2 postes de SPP à Lesparre qui ne devrait pas influencer sur les gardes, dixit le Lieutenant-Colonel LENDRES).

En très peu de temps, les habitants de Carcans sont victimes de la suppression :

- De la gendarmerie
- Des renforts de la gendarmerie en période estivale
- Des SPP cinq mois de l'année

Méritent-ils cette triple peine ?

De plus, cette nouvelle organisation base tout sur les SPV cinq mois de l'année, mais qu'en est-il du repos de sécurité auquel ils devraient avoir droit comme les SPP (12h entre 2 permanences) ?

Est-ce la meilleure solution pour assurer la sécurité des biens et des personnes en zone rurale ?

GV est en droit de se demander : quelle est la finalité de tout cela ?

GV engage les habitants de Carcans à s'exprimer sur ce sujet par courrier, par mail ou encore en publiant un commentaire sur son blog.

Notre Site : [girondevigilante.canalblog.com](http://girondevigilante.canalblog.com)

Courriel : [girondevigilante@gmail.com](mailto:girondevigilante@gmail.com)

A Carcans, le 21 novembre 2017